

MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE LAC-ST-JEAN

Mission

Assurer la défense des droits individuels et collectifs
des prestataires de l'assurance-chômage
de la région du Lac-Saint-Jean.

Pour ce faire, le MAC :

- Accompagne les prestataires dans leurs démarches avec les différentes instances gouvernementales;
- Informe les prestataires de leurs droits et obligations;
- Sensibilise la population au sujet des enjeux de la loi de l'assurance-emploi et des impacts sur les prestataires;
- Agit comme mobilisateur dans le milieu en tant qu'organisme ressource en matière d'assurance-emploi.

Adresse :

275, boul. Dequen Nord
Alma (Québec) G8B 5N8

Téléphone : 418 662-9191

Courriel : maclsj@hotmail.com

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h.

Suivez-nous sur
Facebook!

La publication de cette brochure est une commandite de :



Le MAC est financé par :

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales



À travers l'histoire... Des chômeurs contraints à s'impliquer dans la construction de la ville d'Alma



Construction du pont Tranquille, Alma, 10 septembre 1959.

Source : Société d'histoire du Lac-Saint-Jean,
Fonds Krieger, (F91).

En cette année 2017, Alma célèbre son 150^e anniversaire. Pour l'occasion, la ville se fait festive. C'est aussi un moment propice pour se souvenir, pour puiser dans nos mémoires et découvrir nos racines.

Inspiré par ce contexte et par une brochure réalisée par le Comité chômage de l'Est de Montréal, 1936-1939 : *Au pic et à la pelle dans Hochelaga-Maisonneuve : Des chômeurs affectés à la construction du Jardin Botanique*, le Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean, un organisme sans but lucratif ayant pour mission la défense des droits individuels et collectifs des prestataires de l'assurance-emploi, s'est intéressé à la situation et la contribution des chômeurs dans l'histoire locale. Une contribution obligée par le contexte historique et politique qui mérite d'être soulignée.

En 1940, sous le gouvernement libéral de Mackenzie King, le régime canadien d'assurance-chômage est instauré. Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1941. Au départ, il ne couvre que certains emplois du secteur manufacturier et industriel. Ce régime est financé de façon tripartite avec des cotisations versées par les employeurs, les employés et le gouvernement fédéral, jusqu'en 1990 où le gouvernement décide d'arrêter de cotiser. En 1996, le terme assurance-chômage est remplacé par assurance-emploi. Dorénavant, on met davantage l'accent sur les mesures de retour au travail et l'on resserre les critères d'admissibilité.

DATE D'INSTAURATION DES RÉGIMES ASSURANCE-CHÔMAGE	
1911	Grande-Bretagne
1924	Pologne
1925	Bulgarie
1927	Allemagne
1935	États-Unis
1937	Afrique du Sud
1940	Canada

C'est à l'époque de l'industrialisation qu'on commence à parler des chômeurs. Le terme chômeur désigne une personne en âge de travailler et apte à le faire, qui se cherche un emploi, mais qui n'arrive pas à s'en trouver. Avant le krach de 1929, la problématique du chômage n'était pas du tout une préoccupation pour les politiciens. On considérait que la situation des chômeurs relevait de leur responsabilité. Selon la croyance populaire, leur situation était soit causée par de la paresse, un manque de débrouillardise, l'alcoolisme... Dans le meilleur des cas, on considérait qu'ils étaient simplement victimes d'une malchance.

La Grande Dépression perdure une dizaine d'années et ébranle sévèrement le Canada. Le nombre de chômeurs explose. « C'est ainsi que le taux de chômage, qui se situait à 2,9 % en 1929, passe à près de 27 % en 1933. » (Gouvernement du Canada, 2010). Selon Jacques Lacoursière (1997, p. 198), pour la province de Québec,



Une foule rassemblée devant la Bourse de New-York, octobre 1929.

Source : Getty images/Fox Photos.

Province de Québec, 1930, 2 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL. *Aide aux chômeurs 1931 : Clauses et instructions générales*, Province de Québec, 26 octobre 1931, 3 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE. *Établissement de camps de secours pour les chômeurs*, [en ligne], 13 avril 2017, [<http://www.museedelhistoire.ca/blog/etablissement-de-camps-de-secours-pour-les-chomeurs/>].

MUSÉE MCCORD. « Grévistes des camps de secours pour chômeurs en route vers l'Est lors de la « Marche sur Ottawa » », *Musée McCord*, [en ligne] [<http://collections.musee-mccord.qc.ca/scripts/printobject.php?accessNumber=C-029399&Lang=2>].

POUDRIER, Denis. *Résumé des informations tirées du vidéo : 1^{er} juillet 1935-En chemin vers Ottawa, série : Tournant de l'histoire d'Historia télévision*, [En ligne], février 2005, [<http://www.lemcce.org/textes/1935-2010/Video-resume.pdf>].

QUÉBEC. Loi pour favoriser l'exécution de travaux d'hiver par les municipalités.

QUÉBEC. Loi sur les travaux d'hiver municipaux.

SMITH, D.A. « Assurance-chômage », *L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], 18 décembre 2013, [<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/assurance-chomage/>].

STRUTHERS, James. « Crise des années 1930 », *L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], 04 mars 2015, [<http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/crise-des-annees-1930/>].

TREMBLAY, Victor, p.d. *Alma au Lac-Saint-Jean : Son histoire*. Édition du centenaire, publication de la Société historique du Saguenay, n°. 18, 1967, 512 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. « Sanction de la Loi d'aide aux chômeurs », *Bilan du siècle*, [en ligne], [<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/449.html>].

VIAU, Serge. « Il y a 50 ans : la crise », *Perspectives*, 20 octobre 1979. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

VILLE D'ALMA. *Historique : hôtel de ville 1930-1992*, Alma, juin 1992, 5 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

Historique hôtel de ville 1930-1992, Alma, juin 1992, 5 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

HOWARD, Victor. « Camps de secours pour les chômeurs », *L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], 17 mars 2015, [<http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/camps-de-secours-pour-les-chomeurs/>].

ICI RADIO-CANADA.CA. « Travailler pour « vingt cennes » par jour » *Il était une voix : les archives de la radio sur le Web*, [en ligne], 30 avril 2015, [http://ici.radio-canada.ca/emissions/il_etait_une_voix/2014-2015/chronique.asp?idChronique=371052].

LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec 1896 à 1960*, Sillery, Éditions du septentrion, 1997, Tome IV, 411 p.

LE MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE MONTRÉAL. *Conseils pratiques aux chômeurs et chômeuses 2017-2018*, Montréal, Le Mouvement Action-Chômage de Montréal, 2016, 68 p.

LE MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE DE MONTRÉAL ET COMITÉ CHÔMAGE DE L'EST DE MONTRÉAL. « Assurance-chômage » *Nos droits, nos luttes*, n° 2 été-automne 2016, 19 p.

« Les travaux d'hiver », *La Banque Royale du Canada bulletin mensuel*, vol. 46, n° 11, Montréal, novembre 1965, 4 p.

MARIER, Jean-Jacques. *Les ponts d'Alma*, publication de la Société Historique d'Alma, Alma, 1980, 54 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

MARTEL, Gaston. *Chronique d'Alma du début à 2016*, Alma, Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean, 2017, 624 p.

MOUVEMENT AUTONOME ET SOLIDAIRE DES SANS-EMPLOI. « Les sans-emploi marchent sur Ottawa », *En Marche*, édition spéciale, p. 1-3.

MINISTÈRE DU TRAVAIL. *Assistance aux chômeurs 1937-1938 : Instruction à suivre : Définitions et conditions générales*, Lettre circulaire n° 1—1937, Province de Québec, 15 avril 1937, 4 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. *Aide aux nécessiteux 1933-34 : Travaux Publics remédiateurs au chômage et dans certains cas secours direct*, Province de Québec, 30 mai 1933, 3 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL. *Aide aux chômeurs 1930*, Circulaire n° 1,

en décembre 1932, c'est 30,9 % de la main-d'œuvre inscrite dans les syndicats de travail qui est en chômage. « Au plus fort de la Crise, en février 1934, plus de 240 000 personnes, soit 28 % de la population montréalaise, vivaient des allocations de l'État; chez les francophones, la proportion s'élevait à 38 %. » (Baillargeon, 1991, p. 20). La crise économique affecte aussi ceux qui sont sur le marché de l'emploi par une baisse de salaire ou du nombre d'heures travaillées. On constate donc que beaucoup de personnes vivaient dans la misère, n'arrivant plus à se nourrir convenablement, se loger, se vêtir...

À cette époque, l'État n'avait pas de filet social. La *Loi sur l'assurance-chômage* ayant été adoptée au Canada en 1940 et la *Loi sur l'aide sociale* au Québec en 1969. Avant 1940, quelques lois à caractère social ont été entérinées, mais pour une mince fraction de la population et avec des critères qui en excluaient plusieurs. Par exemple, en 1921 sous le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau, la *Loi d'assistance publique* a été adoptée au Québec. Elle permettait le partage des coûts d'hospitalisation et d'internement entre le gouvernement provincial, municipal et les hôpitaux pour les orphelins et les malades "indigents", un terme de l'époque pour désigner les pauvres. L'aide n'était pas accordée automatiquement. Une demande devait être faite et il fallait prouver qu'on était vraiment un indigent. Cette loi n'apportait pas d'aide directe aux citoyens, mais aux établissements qui leur donnaient des services.

En 1927, le gouvernement canadien adopte la *Loi des pensions de vieillesse* financée à parts égales entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Ce n'est qu'en 1936 que la loi est appliquée au Québec puisque le gouvernement québécois considérait cette loi comme une intrusion dans sa juridiction. Le montant des pensions de vieillesse était d'un maximum de 240 \$ annuellement. Pour recevoir des prestations, les personnes devaient, entre autres, être âgées de 70 ans et plus. Elles devaient avoir des revenus inférieurs à 365 \$ annuellement. Cela incluait tous les revenus, dont les revenus de pension et les avantages indirects, comme un logement ou des repas gratuits. Il n'y avait aucun moyen précis de calculer le revenu et surtout, les avantages indirects, de sorte qu'il y avait de grandes disparités d'une province à l'autre.

En 1937, sous le gouvernement de l'Union nationale de Maurice Duplessis, le Québec adopte la *Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses*. Cette loi

ALMA AFFLIGÉE PAR LA MISÈRE

La ville d'Alma n'a pas été épargnée par la Grande Dépression. Des passages dans les procès-verbaux du conseil de ville nous remémorent cette réalité.

Ainsi, pour en citer quelques-uns, en 1932, le 4 juillet : « Attendu que les cultivateurs de cette paroisse se ressentent beaucoup de la crise présente, à tel point que nous n'avons pu percevoir suffisamment de taxes pour rencontrer nos obligations ce printemps [...] »; le 3 octobre : « [...] les contribuables de cette paroisse n'ont pu encore payer qu'environ le tiers de leur part (de dûs pour l'aqueduc) [...] »; le 7 novembre : « [...] les cultivateurs de cette paroisse traversent actuellement une crise qui les oblige [...] »; en 1933, le 6 mars : « Attendu que ces mêmes cultivateurs, étant durement affectés par la crise présente, n'ont plus un sou ou à peu près [...] » (Tremblay, 1967, p.368)

Il n'y avait pas que les agriculteurs qui traversaient une période difficile. Pour les ouvriers, la situation n'était pas meilleure étant donné le ralentissement, puis la fermeture du moulin à papier de Riverbend appartenant à la compagnie Price Brothers Limited. Du reste, la situation était difficile pour beaucoup de travailleurs, certains voyaient diminuer leur salaire ou leur nombre d'heures travaillées. Par exemple, le 13 janvier 1933, « Sur résolution unanime, le conseil municipal de la ville de Saint-Joseph d'Alma diminue les salaires de 10 % de tous les employés engagés au mois ou à l'année. » (Martel, 2017, p.57)

Puisque la crise perdurait, le nombre de chômeurs augmentait, d'où les demandes d'aide de plus en plus nombreuses auprès de la ville pour la nourriture, les vêtements, le chauffage et le logement. Selon Gaston Martel (2017), à la fin juillet 1931, il y a 700 chômeurs qui ont cogné aux portes de la ville pour recevoir de l'aide. En octobre 1932, la ville comptait 1 100 personnes qui survivaient grâce aux secours directs. En mars 1933, c'était 2 678 personnes qui avaient besoin d'aide. En novembre 1934, les demandes de secours directs à la ville s'élevaient à 12 188,25 \$ pour ce seul mois. Le nombre de personnes en difficultés était sans doute beaucoup plus élevé, car certaines ne faisaient pas de demande d'aide auprès de la ville. Bref, ils étaient nombreux à ce moment à vivre dans la misère.

Bibliographie

Aide aux chômeurs nécessiteux : Demande de secours, [Formulaire], 4 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

BAILLARGEON, Denyse. *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Les Éditions Boréal, 2012, 281 p.

BAILLARGEON, Denyse. *Les ménagères au temps de la crise*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1991, 311 p.

BOUCHARD, Martin. *Dans la ville où naissent et meurent deux grandes rivières*, Alma, Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, 2013, 128 p.

BOUCHARD, T-D. *Plan d'assistance aux travailleurs nécessiteux et de résorption du chômage par la création de travaux utiles*, Ministère des Terres et Forêts et des Affaires Municipales, Québec, 31 juillet 1936, 4 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

BUREAU DE RECONSTITUTION ÉCONOMIQUE. Lettre circulaire n° 1-1939, Province de Québec, 1er juin 1939, 4 p. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

CAMPEAU, Georges. *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi : L'histoire du régime canadien et de son détournement*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2001, 396 p.

CENTRE DE FORMATION POPULAIRE. *À quoi servent les politiques sociales?*, Montréal, 1979, 35 p.

COMITÉ CHÔMAGE DE L'EST DE MONTRÉAL. *1936-1939 : Au pic et à la pelle dans Hochelaga-Maisonneuve : Des chômeurs affectés à la construction du Jardin Botanique*, Montréal, 2012, 11 p.

COMITÉ DE MOBILISATION DU MOUVEMENT AUTONOME ET SOLIDAIRE DES SANS-EMPLOI. *1935-1940 : En marche vers un régime d'assurance-chômage*, Montréal, 2015, 34 p.

GOVERNEMENT DU CANADA. « Des ententes fédérales-provinciales visant à modifier la Constitution ont précédé la création du programme d'assurance-chômage en 1941 », *Affaires intergouvernementales*, [en ligne], 04 novembre 2010, [https://www.canada.ca].

« Grâce au programme de travaux d'hiver entrepris par la ville d'Alma, plus de cinq cents chômeurs pourront trouver du travail durant la saison hivernale », *Le Soleil*, mercredi 9 décembre 1964, p.35. (Disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean)

Depuis sa création en 1940, le régime de l'assurance-emploi a subi des réformes qui en ont réduit l'accessibilité. La dernière s'étant produite sous les années des Conservateurs de M. Harper, est considérée pas plusieurs comme un saccage. D'où l'importance encore aujourd'hui d'être vigilant et de continuer à se mobiliser pour les droits des chômeurs et chômeuses.



500 marcheurs en route vers Ottawa quittent Scarborough, en Ontario, le deuxième jour de leur marche de 450 kilomètres jusqu'à Ottawa, 18 juillet 1935. Source : Toronto public library.



Manifestation à Thetford Mines, 27 octobre 2012.
Sources : Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean.

Au-delà des chiffres, il ne faut pas oublier la dure réalité. Le manque de nourriture. Le manque de vêtements adéquat, ce qui n'est pas négligeable dans un climat rigoureux comme le nôtre, ce qui empêchait même des enfants de fréquenter l'école. Le manque de chauffage, l'insécurité, la honte...

Beaucoup de personnes se retrouvaient sans-emploi, mais aussi sans-abris. En 1936, une demande est même faite par le conseil municipal de la ville de Saint-Joseph d'Alma auprès du gouvernement fédéral dans l'intention de recevoir dix tentes avec des cuisinettes pour y loger des familles sans domicile. Beaucoup de locataires n'arrivaient plus à payer leur loyer et cela depuis parfois jusqu'à trois ans. Par conséquent, les propriétaires souffraient aussi et menaçaient de les expulser. Dans le but de résoudre ce problème, la ville demande la permission au Comité de chômage de Québec de prélever 2 \$ directement à partir des secours directs remis aux gens pour le remettre aux propriétaires.

La ville a fait différentes démarches pour aider les citoyens en plus des demandes qui ont été faites auprès des gouvernements pour pouvoir distribuer des secours directs et faire exécuter des travaux publics. Par exemple, de l'avoine de semence a été remise aux agriculteurs qui étaient trop pauvres pour s'en acheter. Avec l'aide du Département de l'Agriculture, des gens ont reçus des graines potagères et pommes de terre, pour pouvoir se faire un jardin. Des collectes d'articles ont été faites auprès de la population pour les redistribuer aux gens dans le besoin. Compte tenu de nombre croissant de personnes qui arrivaient en ville dans l'espoir de se trouver du travail, la ville décide, le 7 novembre 1932, que dorénavant elle accordera de l'aide qu'aux résidents de 6 mois et plus.

Tous les citoyens ressentaient durement les impacts de la Grande Dépression. De son côté, la ville subissait d'une part, une diminution de ses revenus de taxes et d'autre part, une augmentation de ses dépenses étant donné l'assistance qu'elle devait porter à ses résidents. En juillet 1932, la ville est mise en curatelle. Elle se plaçait alors sous le contrôle de la Commission municipale du Québec. Celle-ci venait d'être créée dans la même année des suites de la crise économique avec pour mission de contrôler et surveiller les finances des municipalités, des commissions scolaires et des fabriques. En conséquence, toutes les décisions de la ville devaient être approuvées par cette commission.

s'appliquait aux mères veuves ou dont le mari était interné. De nombreux critères devaient être respectés. Par exemple, être mariée, avoir au moins deux enfants à charge de moins de 16 ans, offrir la garantie d'être une bonne mère... Ce dernier critère ouvrant toute grande la porte à de multiples interprétations.

Devant un manque de ressources et de mesures sociales, les gens n'avaient d'autres choix que de se tourner vers les réseaux d'entraide traditionnelle tels que la famille, le voisinage et les organismes privés de bienfaisance (communautés religieuses, Société Saint-Vincent-de-Paul, l'Armée du Salut, etc.) Par conséquent, ces réseaux se sont retrouvés rapidement submergés par les demandes. L'aide

offerte à la population ne suffisait nullement. De plus, les organisations caritatives de l'époque excluaient une partie de la population en raison de leurs nombreux critères arbitraires : une référence du curé, une bonne moralité, une visite à domicile ou encore la croyance religieuse... Il valait mieux être dans les bonnes grâces du curé, médecin et notaire!



Soupe populaire à Montréal, 1931.
Source : Bibliothèque et Archives Canada

Les balbutiements de la *Loi sur l'assurance-emploi*

Depuis le Jeudi noir du 24 octobre 1929, la crise économique frappe durement le Canada. Le nombre de chômeurs atteint un niveau record, mais visiblement la grande misère de la population n'émeut pas les politiciens. Le gouvernement

Dans le même ordre d'idées, en 1954, un programme national d'encouragement et d'éducation en faveur de l'emploi d'hiver est adopté. Le 15 décembre 1960, la *Loi pour favoriser l'exécution de travaux d'hiver par les municipalités* est sanctionnée. La loi est modifiée puis devient la *Loi sur les travaux d'hiver municipaux* qui fut abrogée le 1^{er} janvier 1985.

Pour conclure, nous constatons l'importante contribution des chômeurs et chômeuses tout au long du 20^e siècle. Leur contribution à des travaux publics de toutes sortes mérite d'être soulignée. Bien sûr, ces travaux publics ont été créés pour leur apporter de l'aide, soit un salaire en échange d'un travail. En revanche, n'ont-ils pas aussi constitué une main-d'œuvre bon marché?

Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir du chemin parcouru depuis les années 30. À l'époque, les chômeurs se retrouvaient devant rien et devaient quémander l'aide de leur entourage et des organismes privés de bienfaisance dont les critères d'admissibilité étaient arbitraires. Ce chemin ne se serait pas parcouru sans la mobilisation dans les luttes ouvrières, populaires et de chômeurs.

Malheureusement, nous avons encore du travail à faire. Depuis, l'époque de la Grande Dépression, les préjugés sont encore bien vivants. L'image de la personne prestataire de l'assurance-emploi qui est celle d'une personne paresseuse et fraudeuse n'est pas encore dépassée. En outre, on considère trop souvent que leur situation relève de leur responsabilité personnelle. On oublie la responsabilité du système économique.

De plus, bien que le régime d'assurance-emploi soit financé en grande partie par les travailleuses et travailleurs, beaucoup s'en trouvent exclus lorsque vient le temps de recevoir des contributions.

En fait, seulement 42,9 % des chômeurs et chômeuses ayant cotisé au régime touchent des prestations régulières. De plus, s'ils ou elles ont des décisions à contester, ce sont des mois d'attente, alors on survit comment? En « loadant » ses cartes de crédit au maximum, c'est la réalité que nous voyons dans nos groupes. (Le Mouvement Action-Chômage de Montréal et le Comité Chômage de l'Est de Montréal, 2016, p. 1)



Construction d'un mur de soutènement, Alma, 1964.
Source : Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, fonds Krieger, (F91).

Entre les années 1960 et 1964, d'importants travaux ont été réalisés sur la rivière Petite Décharge dont le nettoyage du lit de la rivière, la construction des murs de soutènement et la construction de petits barrages.

Une fontaine lumineuse a aussi été construite dans la Petite Décharge dans le cadre du centenaire de la ville. Le 1^{er} juillet 1967, un journaliste écrit :

Portant la fierté et l'admiration au cœur comme une fleur à la boutonnière, les citoyens d'Alma ont assisté à la réalisation d'un vieux rêve. Devant leurs yeux éblouis, l'eau de la Petite Décharge jaillit par 200 bouches, au faite de la fontaine érigée au beau milieu de la rivière pour commémorer le centenaire de la municipalité. (Martel, 2017, p. 193)

L'eau de la rivière était tellement polluée que la fontaine a rapidement cessé de fonctionner. En novembre 1967, toujours grâce aux travaux d'hiver une couronne en béton a été construite pour y mettre des pompes avec de l'eau propre.

fédéral refuse de s'occuper de la question du chômage. Le chômage est considéré comme une responsabilité individuelle. De plus, les élus de l'époque étaient des partisans du libéralisme économique. Ils croyaient que le marché allait se réguler de lui-même. Leurs croyances furent mises à rude épreuve par la persistance de la crise, le nombre sans précédent de chômeurs et le nombre croissant de personnes à souhaiter l'intervention de l'État.

En décembre 1930, la *Loi allouant des secours pour remédier au chômage* est sanctionnée par le gouvernement canadien. Cette loi était temporaire et renouvelable annuellement. Le financement tripartite était réparti entre le fédéral, le provincial et le municipal. La gestion de la loi et de ses applications relevaient des municipalités. D'ailleurs, les municipalités ne pouvaient demander des fonds seulement lorsqu'elles étaient dans l'impossibilité d'aider les chômeurs à même leur budget. Bien que temporaire, c'est la première fois qu'une mesure s'adressait directement aux chômeurs. Elle permettait de leur offrir des programmes de travaux publics ou des secours directs.

Durant les premières années, les travaux publics chapeautés par les municipalités étaient prioritaires. Les travaux publics admissibles à des subventions étaient de

toutes natures, mais d'ordre public et pouvant être effectués par les municipalités.

N'étaient pas admissibles, par exemple, les travaux d'une entreprise même si elle fournissait du travail à des chômeurs, mais aussi des travaux pour une église, la



Travaux publics durant la crise économique, 1938.
Source : Archives nationales du Québec, fonds Conrad Poirier

Les travaux à l'hôtel-de-ville d'Alma

Les travaux sont repris depuis le 14 employant 70 hommes.

AUTRES TRAVAUX

St-Joseph d'Alma, 20. — D. N. C. — Depuis mercredi le 14, les travaux à l'hôtel de ville sont recommencés et jusqu'à présent soixante-et-dix de nos chômeurs ont trouvé de l'emploi qui devrait durer une partie de l'hiver. Un autre étage (le 3ième) sera construit pour ensuite commencer les murs en pierre de taille.

Les gouvernements fédéral et provincial y contribuent pour une proportion de 50 pour cent chacun, totalisant un montant de \$50,000.

Les travaux sont encore sous la compétence direction de M. Edmond Lavoie, contracteur de cette ville.

On nous informe aussi que les travaux de construction du bureau de poste voté à la dernière session du gouvernement fédéral, commenceront sous peu.

La semaine dernière, un ingénieur du Ministère des travaux publics d'Ottawa, a procédé aux mesures et élévations du terrain près de l'hôtel de ville en construction. Ces travaux depuis longtemps attendus, sont de nature à donner de l'activité dans notre ville où le chômage sévit comme ailleurs.

CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA PAR DES CHÔMEURS

Durant les premières années de la Grande Dépression, la ville d'Alma a eu recours à diverses reprises au programme de travaux publics. Ce programme financé de façon tripartite (fédéral, provincial, municipal) permettait d'embaucher des chômeurs pour réaliser des travaux d'ordre public.

À l'aide de ces fonds, des travaux de voirie ont été réalisés. Entre autres, selon Gaston Martel (2017), le 16 décembre 1930, suite à un octroi provenant des gouvernements fédéral et provincial, le conseil de ville a adopté un règlement pour faire exécuter des travaux de drainage dans les rangs de la municipalité au coût de 5 000 \$ en déboursant, à même son budget, 20 % de ce montant. Les travailleurs embauchés pour ces travaux étaient bien évidemment des chômeurs. Ils travaillaient 8 heures par jour.



Hôtel de ville d'Alma, vers 1945.

Source : Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (F1000.SGA)

C'est aussi des chômeurs qui ont construit le pont Tranquille qui traverse le petit bras de la Petite Décharge et relie les deux secteurs de la rue Laurier. Ce pont de bois sur des poutres métalliques a été construit en 1959. La ville avait alors un haut taux de chômage et un deuxième pont est toujours utile pour faciliter la circulation du secteur, mais aussi comme voie de contournement lors de désastres ou de travaux majeurs.

C'est ainsi qu'on entreprit la construction de ce pont qui doit son nom à la lenteur des travaux qui se sont étirés sur plusieurs mois puisque ceux-ci étaient faits avec le moins de machineries possible et avec des méthodes d'autrefois dans le but de faire travailler le plus de personnes possible. Ce nom donné par la population ne plaisait pas à tout le monde. Le comité de toponymie d'Alma s'est chargé de l'affaire et l'a baptisé pont Saint-Michel. Depuis, 1969, le nom de pont Tranquille lui a été redonné.



Construction du pont Tranquille, Alma, 1959.

Source : Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, fonds Krieger, (F-91).

LES TRAVAUX D'HIVER À ALMA

La ville d'Alma a eu recours à plusieurs reprises aux travaux d'hiver permettant d'engager des chômeurs afin de réaliser divers travaux municipaux. Entre les années 1959 et 1973, la ville a eu recours à ces programmes à au moins 11 reprises. L'importance de ces travaux est parfois impressionnante. Ainsi, en 1964 : « Avec les travaux d'hiver, la ville d'Alma devient le quatrième plus gros employeur local, après Alcan et Forces Motrices, Price et la Commission scolaire. » (Le Soleil, 1964, p.35)

Divers travaux ont été réalisés avec ce programme à différents moments. Beaucoup de travaux de voirie comme l'amélioration des rues, la construction de trottoirs, mais aussi l'aqueduc, les égouts, l'aménagement de parcs, la plantation d'arbres, des travaux de rénovation sur les hôtels de ville d'Alma et d'Isle-Maligne, l'éclairage, la construction de trois kiosques d'informations touristiques dans le cadre du centenaire de la ville, etc.



Construction d'égout collecteur, Alma, 1962.

Source : Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, fonds Krieger, (F91).

Somme toute, le plus important chantier réalisé grâce au travail des chômeurs est la construction de l'hôtel de ville d'Alma. La ville comptait beaucoup de chômeurs et elle savait qu'elle pouvait recevoir des fonds pour l'exécution de travaux publics. Dès lors, le projet de construction de l'hôtel de ville abritant une station de pompier est proposé.

Le comité conservateur nommé pour enquêter sur le chômage à Alma avait proposé cette idée à la ville lors de leur réunion du 6 octobre 1930. Le 16 novembre de la même année, la Fabrique accepte de vendre à la ville le terrain pour construire l'hôtel de ville pour la somme de 5 000 \$. Puis, le 25 du même mois, le conseil de ville décide d'acheter le terrain et de verser l'argent, soit 20 000 \$ reçu par le Comité provincial de chômage pour réaliser les travaux de construction, selon les plans et devis de M. Raoul Chênevert, un architecte ayant son bureau à Québec. De plus, la pierre utilisée pour construire le bâtiment fut prélevée à proximité sur l'île Sainte-Anne.

Les travaux ont commencé sous la direction du contremaître M. Henri Pelletier, menuisier. Celui-ci recevait un salaire de 6 \$ par jour.

Les employés travaillent aux salaires horaires suivants : ouvriers, 0,30 \$, charpentiers et menuisiers, 0,40 \$; contremaître (sauf M. Pelletier), 0,40 \$; personne préposée à la poudre et au minage, 0,40 \$; maçons, 0,40 \$; un homme et un cheval, 0,40 \$; un homme et deux chevaux, 0,50 \$. (Martel, 2017, p.55)

L'hôtel de ville
de St-Joseph
d'Alma

9.12.31
Les travaux avancent rapidement. — Construction de \$100,000.

LE CHAUFFAGE

On travaille activement à terminer l'hôtel de ville de St-Joseph d'Alma. On sait que les travaux se font à la journée sous la direction de M. Edmond Lavoie.

Le conseil de ville d'Alma a obtenu du comité de chômage de Québec l'autorisation de terminer la construction commencée. Celle-ci coûtera environ \$100,000. Déjà, \$65,000 ont été dépensés.

Tout dernièrement, M. Edouard Bachtold, de cette ville, représentant de la "Quebec Engineering Supply" obtenait le contrat pour l'installation d'un système de chauffage complet de la marque "Gurney" au prix de \$7,000.00.

L'installation de ce système commencera immédiatement dès que le matériel sera arrivé.

Les plans de l'hôtel de ville d'Alma, ont été conçus par l'architecte Chênevert de Québec.

Source : Journal Le Lac-Saint-Jean, 09-12-1931, disponible à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean

Après une pause de quelques mois, les travaux reprennent le 14 octobre 1931, sous la direction du contremaître M. Edmond Lavoie. Le 12 décembre 1932, l'hôtel de ville fût inauguré et la première réunion du conseil municipal s'y est tenue le 15 décembre 1932.



Hôtel de Ville—City Hall, St. Joseph d'Alma, P.Q.

Hôtel de ville d'Alma vers 1935. Source : Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (F1000S6A)

fabrique, les écoles... en raison de leur caractère confessionnel. Le gouvernement et la population avaient beaucoup de malaises à offrir de l'aide aux gens sans exiger du travail en échange. « Il ne faut pas d'abord oublier le but de la loi qui est de remédier au chômage et par conséquent de donner l'ouvrage, le plus possible, aux sans-travail » (Ministère des Travaux Publics et du Travail, 1930). Dans ce programme, les chômeurs recevaient en échange de leur travail un salaire fixé par la municipalité. Ce dernier ne devait pas être plus élevé par contre que ceux exigés par le gouvernement fédéral pour des travaux du même genre.

Bien que la priorité était accordée aux travaux publics, les municipalités n'ont eu d'autres choix que d'offrir de plus en plus de secours directs en raison du coût

L'année 1935, avec les grèves dans les camps de travail et avec la Marche sur Ottawa, fut l'une des plus mouvementées dans le mouvement des chômeurs. Ces nombreuses luttes ont mené à la fermeture des camps de travail en 1936. La lutte s'est poursuivie jusqu'à l'instauration du régime d'assurance-chômage en 1940.

Travaux d'hiver

Une réalité à laquelle doit s'adapter le régime canadien d'assurance-chômage est le travail saisonnier, perçu par certains comme ayant de graves conséquences.

Pour le Canada en tant que nation c'est la perte de productivité due au gaspillage que représente l'inutilisation de la main-d'œuvre. Pour les provinces, les municipalités et le commerce, ce sont les frais de secours et la réduction du pouvoir d'achat. Pour les particuliers, c'est l'état de dépression qu'engendrent l'oisiveté, l'abaissement du niveau de vie et la tristesse de voir les enfants mal nourris et privés des agréments qu'offre notre société évoluée. (Banque Royale du Canada, 1965, p.2)

Dès la fin des années 40, les agents régionaux du Service national de placement veulent s'attaquer au chômage saisonnier. À cet effet ils établissent des comités d'emploi d'hiver dans l'intention d'encourager les travaux pendant cette saison.



Campagne en faveur des travaux d'hiver, Alma, 27 novembre 1961. « Pourquoi attendre au printemps faites-le maintenant! » était un slogan pour encourager l'économie en saison hivernale.

Source : Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, fonds Krieger, (F91).

Le 10 juillet, la police provinciale met sous arrêt, à Vaudreuil, 21 marcheurs qui venaient de quitter Montréal. Le lendemain, entre Hudson Heights et Como, une dizaine d'autres marcheurs sont arrêtés. Pendant ce temps, la police municipale de Montréal tente d'empêcher le départ des chômeurs. Le 15, à Valcartier, le travail reprend, mais les 40 hommes de la Gendarmerie royale demeurent sur les lieux. Dans la région de Montréal, tous les ponts sont gardés et la police provinciale a placé en service spécial 65 automobiles et 35 motocyclettes. Le 16, plus de 200 marcheurs sont incarcérés. (Comité Chômage de l'Est de Montréal, 2012, p.8)

En dépit de toutes les voix qui s'élevaient à travers le pays, le gouvernement de Bennett demeurait intraitable. La situation a dégénéré le 1^{er} juillet 1935. Les marcheurs en colère sont arrêtés à Regina sans jamais être parvenus à Ottawa. Les leaders ont été arrêtés. La police a voulu disperser la foule qui résistait et les combats se sont poursuivis. Des centaines de personnes ont été blessées et un policier est mort.



Émeute de Regina, 1^{er} juillet 1935.
Source : Musée canadien de l'histoire

moins élevé de ce programme. En effet, les budgets municipaux souffraient aussi de la crise économique compte tenu des citoyens qui avaient de la difficulté à payer leurs taxes et du nombre d'entreprises qui fermaient leur porte. Parallèlement à cela, le nombre de personnes dans le besoin que la municipalité devait soutenir augmentait. Par surcroît, les gouvernements diminuaient graduellement avec les années leur contribution au financement des travaux publics. Ainsi, en 1933 et 1934 « [...] la contribution maximum des deux gouvernements se limitera aux deux tiers des dépenses en salaires de la main-d'œuvre exclusivement recrutée parmi les personnes nécessiteuses, et toutes les autres dépenses seront aux frais de la municipalité » (Ministère des Travaux Publics, 1933). En 1939, la contribution des deux gouvernements se limitait à 50 % des coûts de la main-d'œuvre.

Quant aux secours directs, ce « [...] n'est, sous un autre nom, que la charité chrétienne en vogue dans notre province depuis les premiers temps de notre histoire » (Ministère des Travaux Publics, 1933). Les municipalités distribuaient aux chômeurs qui en faisaient la demande un peu de nourriture, de vêtements, d'aide pour le chauffage ou dans certains cas pour l'abri. Les secours directs étaient financés à parts égales entre chaque palier du gouvernement : fédéral, provincial et municipal. Avec le temps, les gouvernements incitaient de plus en plus les municipalités à exiger du travail en contrepartie des secours directs. « En retour du secours donné aux nécessiteux, la municipalité devra exiger de ces derniers de l'emploi sur une entreprise d'intérêt public quelconque. Il ne s'agit pas de payer des salaires, mais plutôt de faire travailler en retour du secours accordé. » (Ministère du Travail, 1937)

Obtenir de l'aide sous forme de secours directs ou de travaux publics n'était pas facile. Un formulaire devait être rempli. On vérifiait les revenus, les avoirs financiers et matériels des demandeurs. Les chômeurs devaient avoir épuisé toutes leurs ressources. On vérifiait également si le demandeur ne pouvait pas avoir de l'aide d'une autre façon, soit par des mesures, de la famille, leurs enfants ou toute autre personne. On vérifiait s'il cherchait du travail et s'il avait refusé un emploi. Un enquêteur se présentait au domicile pour s'assurer que certains renseignements déclarés dans le formulaire étaient exacts. Qu'il n'y avait pas de biens de valeur pouvant être vendus, que la maison était « bien tenue », gage d'une

bonne moralité... À la fin du formulaire nommé *Aide aux chômeurs nécessiteux - Demande de secours*, on spécifiait bien en caractère gras : « En vertu des articles 172 et 174 du Code Pénal, toute personne trouvée coupable de parjure est passible d'emprisonnement jusqu'à 14 ans. » Quoi qu'il en soit, l'aide était accordée après vérifications quand aucune autre solution n'était possible.

À l'heure actuelle, on retrouve encore des similitudes entre ce formulaire des années trente et celui de l'aide sociale. Dans les deux cas, les gens doivent déclarer tous leurs revenus, leurs biens et avoirs liquides. La contribution des parents peut aussi être demandée. C'est encore et toujours une demande à faire seulement en dernier recours. Quand les gens n'ont plus rien, quand aucune autre solution n'est envisageable.

En ce qui a trait à l'assurance-emploi, on peut voir que ce sont les mêmes obligations de déclaration de revenu, de recherche d'emploi et d'interdiction de refus d'emploi. Autant au niveau de l'aide sociale que de l'assurance-emploi, le recours aux enquêteurs est toujours courant.

Pour ce qui est des sans-emploi, par le passé tout comme aujourd'hui, une réalité est incessante : les préjugés et leurs conséquences. Les sans-emploi sont trop souvent considérés comme des irresponsables, des paresseux ou des profiteurs. D'ailleurs, l'aide apportée par les secours directs était versée de préférence en nature. Visiblement, on ne leur faisait pas



Chômeurs dormant sur des bancs de parc à Montréal, vers 1935.

Source : Musée McCord

Le 4 avril 1935, une grève est déclarée dans les camps de travail de la Colombie-Britannique. Les grévistes veulent de meilleures conditions dans les camps et de nouveaux programmes d'aide à l'emploi. En juin, après deux mois de révolte populaire et d'agitation, les grévistes se mettent en marche vers Ottawa. Ils voyageaient en utilisant les toits des trains de marchandises. Des alliés de partout à travers le pays se sont joints à eux. De nombreux chômeurs de la province de Québec ont voulu joindre la marche, mais se sont fait arrêter par la répression policière.



Des grévistes qui travaillent dans des camps de secours pour chômeurs de la Colombie-Britannique et de l'Ontario se rendant à Ottawa pour se plaindre de leur conditions, 1935.

Source : Archives nationales du Canada.

De 1932 à 1936, quelque 140 camps de travail ont vu le jour dans lesquels 170 248 travailleurs sont passés. Le camp de travail le plus près de nous fut celui de Valcartier, un des plus gros du pays avec 1 900 hommes. Les hommes dans ces camps travaillaient pour 0,20 \$ par jour dans des conditions de travail et de vie affreuses.

Selon Philippe Girard, délégué syndical à l'époque, qui s'est rendu à Valcartier, les conditions de vie sont inacceptables : il n'y a pas de douches, par exemple. Les hommes sont employés à construire des bâtiments sur la base militaire ou des routes. Les indisciplinés sont envoyés dans des carrières pour casser de la pierre, sans être payés. [...] Ils sont nourris, mais pas à leur faim, comme le constate le couple Chamberland-Gaudreau, des habitants de Valcartier, qui ont pitié de ces hommes. Le sergent quartier-maître de Valcartier en 1935, Lucien Dufour, reconnaît que c'était un camp de concentration. (ICI Radio-Canada.ca, 2015)

Les chômeurs y sont entassés et y vivent dans des conditions misérables. Les contremaîtres détournaient une grande partie de la nourriture fournie par le gouvernement fédéral. Les chômeurs n'avaient aucun droit et devaient subir les injustices sans rien dire. Ils étaient soumis à des sévices physiques et à l'humiliation. (Poudrier, 2005)

Les conditions inhumaines dans ces camps n'ont fait qu'accentuer la révolte et l'indignation des chômeurs et de la population. Déjà en 1918, année où le gouvernement canadien avait adopté une loi pour la création d'un réseau national de bureaux publics de placement, les syndicats commençaient à revendiquer pour un régime d'assurance-chômage. Devant la crise économique qui frappe le pays créant des conditions de vie de plus en plus difficiles, les gens se sont mobilisés et ont formé des organisations de chômeurs. Plusieurs manifestations ont eu lieu. Des mouvements naissent aussi pour empêcher l'éviction de familles de leur logement afin de leur éviter de se retrouver à la rue. Des grèves ont eu lieu sur des chantiers de travaux publics. Des gens ont refusé de payer leur facture d'électricité et se sont branchés illégalement. En réponse à cela, l'État a utilisé les moyens de répression dont elle disposait : arrestations, procès, incarcérations se sont multipliés.

confiance. Malheureusement, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on suspecte trop souvent les sans-emplois d'être des fraudeurs.

[...] comme le secours direct ne comporte que les nécessités de la vie, la distribution en argent ne sera permise que lorsque nous serons assurés que cette méthode de distribution sera suffisamment contrôlée pour empêcher toutes sortes d'abus, cette autorisation devant recevoir, toutefois, l'approbation des autorités fédérales. (Ministère des Travaux Publics, 1933)

Même si des bons, des chèques et de l'argent furent distribués, ce n'est pas parce que la confiance avait augmenté, mais parce que la gestion des secours en était de beaucoup facilitée. Tout bien considéré, l'État et la population en général avaient plutôt une peur malade des fraudeurs et des profiteurs qu'un véritable souci du bien-être des gens en situation de très grande pauvreté.

Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant que beaucoup de personnes attendaient le plus longtemps possible avant de faire une demande d'assistance. Cette demande était vécue comme un échec et une humiliation. En dépit du nombre de chômeurs qui augmentait d'une façon sans précédent, ce statut générait beaucoup de honte. Voici le témoignage d'un homme qui a vécu cette situation :

Quand je suis arrivé, moi, dans les « pauvres honteux », j'ai été chercher mon billet à la Saint-Vincent-de-Paul dans le sous-sol de l'église, je m'en allais là, tête baissée puis j'avais les yeux rouges comme si j'avais fait mon "pot" avant de partir. (...) Quand on est rentrés sur le secours direct (...), quand ils sont venus voir la maison, je me suis en allé sur le sofa et j'ai pleuré comme un enfant. Je me disais, j'ai deux bons bras, j'ai deux bonnes jambes... (Baillargeon, 1991, p.203)

À cette époque, c'était le mari qui pouvait recevoir de l'aide pour la famille. Par le fait même, la responsabilité de cette demande lui incombait. On voit dans le témoignage d'une femme la difficulté d'une telle démarche : « C'est pas moi qui serais allée; je serais crevée de faim avant d'aller demander du secours direct... Il savait bien que c'était lui le chef de famille; c'était à lui de voir à ça. C'était pas à moi. » (Baillargeon, 1991, p.202).



Chômeurs devant le refuge Meurling au 435, rue Champs-de-Mars à Montréal, 1933.
Source : Archives de la ville de Montréal

Les sentiments étaient contradictoires pour les hommes qui effectuaient des travaux publics. D'une part, ils étaient soulagé de recevoir un salaire en échange d'un travail. D'autre part, les conditions de travail étaient difficiles et les revenus étaient bien insuffisants pour couvrir les besoins de base des familles. Voici le témoignage d'un homme, Armand Goulet, qui a participé à ces travaux :

[...] on nous prenait le matin vers 7 h 30 avec un camion. On « embarquait » dans la boîte. Pour nous abriter, une toile, qui nous cachait du gros vent. Nous faisons à peu près 5 ou 6 milles pour travailler à l'élargissement d'un chemin, après que la terre était gelée et nous faisons cela au petit pic et à la petite pelle. Le midi, on dînait sur les lieux avec un feu pour nous donner un peu de chaleur. Le soir, nous revenions vers 5 h. Nous étions payés une piastre par jour. « Ça » a duré deux ou trois mois durant les plus gros froids d'hiver, afin que les gens aient un peu d'argent [...] Bien sûr, le travail qu'on faisait, on le trouvait ridicule, parce que ça ne rapportait rien. En réalité, c'était tout simplement pour employer

du monde, pour dire qu'on ne leur donne pas l'argent sans qu'on ait quelque chose en retour. (Bilan du siècle, 2017)

L'aide était bien insuffisante. De nombreuses personnes se retrouvaient sans emploi et parfois même dans la rue. Beaucoup d'hommes parcouraient le pays d'un bout à l'autre pour se chercher de l'ouvrage. Le voyage était difficile avec aussi peu de ressources. Souvent, ils se déplaçaient à bord de wagons de marchandises, dormaient à la belle étoile et souffraient de la faim. Les élus craignent beaucoup les problèmes sociaux engendrés par cette misère, dont l'itinérance, mais aussi l'agitation et la révolte. Ils avaient peur que les « miséreux » adhèrent aux idées révolutionnaires du communisme.

Le gouvernement fédéral sent la soupe chaude et crée les Camps de secours pour les chômeurs. Administrés par le ministère de la Défense nationale, ces camps de travail étaient destinés aux hommes canadiens, célibataires, sans travail et sans-abris. Les hommes pouvaient s'inscrire volontairement dans ces camps. En revanche, s'ils refusaient de s'inscrire, toute aide du gouvernement canadien leur était refusée. De même, les hommes arrêtés pour vagabondage avaient le choix entre ces camps ou la prison.



Des hommes construisant une route au camps de travail de Valcartier, mai 1933.
Source : Bibliothèque et Archives Canada